

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORRÈZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNAT

Service de l'Administration Générale
015-211906805-20230215-2023-09-CAUE-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Délibération n° 2023-09

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 11

Votants 12

Pouvoir de M. MARTY à M. BEYNET

Objet : Renouvellement adhésion CAUE année 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le quinze février à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de la commune de DAMPNAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 février 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER et POIRIER.

Absents excusés : Mme RAYNAL, M. MARGERIT et M. MARTY

Secrétaire de Séance : Mme CHABOT

Le maire rappelle que la commune travaille régulièrement avec le service départemental de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Corrèze.

Il est proposé au conseil de renouveler notre adhésion et de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant fixé pour 2023 à 180 € et de prévoir les crédits au Budget 2023

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'accepter la proposition énoncée ci-dessus
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer et régler tous documents afférents
- d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,


Jean-Pierre BERNARDIE.